

**Mairie  
d'AGON-COUTAINVILLE  
Manche**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2013**

Le 22 octobre 2013 à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Max AVENEL, Maire.

**PRESENTS** : M. AVENEL, Maire  
M. ROBBE, Melle LEBRET, M. FOURNIER, Mme LEROY, adjoints.  
M. PRUVOT, M. d'HOOGHE, Mme SALLE, M. JOIGNE, M. LEMESLE, Mme FANFANI,  
M. ENGUEHARD, conseillers municipaux.

**EXCUSES** : M. HENRY, adjoint (procuration à Mme LEROY)  
M. SAVARY, conseiller municipal (procuration à M. FOURNIER)  
M. MAUGER, conseiller municipal (procuration à Melle LEBRET)  
M. DELEMASURE, conseiller municipal (procuration à M. AVENEL)  
M. ROUGEAUX, conseiller municipal (procuration à M. d'HOOGHE)  
M. BAUCHE, conseiller municipal (procuration à M. ROBBE)

**ABSENT** : Mme VASSEUR, conseillère municipale  
M. NICOLLE, conseiller municipal

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. JOIGNE.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Melle LEBRET tient à rappeler que, au sujet du chauffage de la salle de sports, il a été demandé qu'on sollicite une subvention au Conseil Général, dans le cadre de l'utilisation des locaux par le Collège.

M. LEMESLE avait aussi évoqué une éventuelle revalorisation du loyer versé pour cette utilisation.

Sous cette réserve, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**FOYER SOLEIL**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2013, M. François HERBIN, Directeur de la SA d'HLM Coutances – Granville, a présenté le projet de Foyer Soleil et le plan de financement proposé.

La participation de la commune d'Agon-Coutainville à hauteur de 60 000 € reste une condition obligatoire pour lancer l'opération.

Il est précisé que le projet de financement prévoit l'acquisition du bâtiment à hauteur de 200 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation.

M. ROBBE s'étonne que l'estimation du bâtiment soit si variable. L'annonce du prix de vente rend le montage financier confus.

M. le Maire rappelle que l'estimation est toujours celle des Domaines. Il y a une confusion avec le reste à charge de la collectivité.

Mme LEROY rappelle que si on refuse ce projet, on va rester avec ce bâtiment en charge, sans projet. Ce serait bien de céder les locaux avant qu'ils ne coûtent trop cher à la commune.

M. d'HOOGHE pense que la présentation du dossier a été maladroite depuis le début ce qui a rendu difficile la prise de décision.

M. FOURNIER, au nom de Serge SAVARY, demande que les communes de Blainville et Gouville participent au financement.

M. ROBBE est favorable à la destination des locaux mais est choqué que le Conseil Général ne puisse pas financer le projet et que la commune soit contrainte d'augmenter sa participation.

M. LEMESLE insiste sur la destination possible des locaux et la difficulté de trouver un acquéreur.

Melle LEBRET a eu un contact avec le SSIAD qui projette d'aménager des nouveaux locaux et ne serait pas opposé à l'acquisition de ce bâtiment.

Mme FANFANI insiste sur la présentation du projet qui n'a pas favorisé la prise de position.

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions, 7 voix contre, 8 voix pour :

3 abstentions :	Mme FANFANI	M. ROBBE	M. BAUCHER
7 contre :	Melle LEBRET M. ROUGEAUX M. SAVARY	M. MAUGER M. FOURNIER	M. d'HOOGHE M. JOIGNE
8 pour :	M. AVENEL M. DELEMASURE	Mme LEROY M. ENGUEHARD	M. HENRY Mme SALLE M. LEMESLE M. PRUVOT

DONNE son accord pour une participation à hauteur de 60 000 Euros pour le financement du Foyer Soleil.

### **PRIX DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX NON BATIS ET NON AEDIFICANDI RUE DRAMARD**

M. le Maire explique que les terrains situés en front de mer rue Dramard, entre la rue Général Guérin et la Plancha font pour la plupart l'objet de baux avec les propriétaires des maisons situées de l'autre côté de la voie.

Ces terrains sont exclus de la zone constructible.

Certains locataires souhaitent les acquérir.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer un prix de vente de ces parcelles.

Pour mémoire, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 juin 2011, a fixé à 40 Euros le prix de vente des terrains non aedificandi au Passous.

M. ROBBE n'est pas d'accord pour céder ces terrains, dont la commune pourrait avoir besoin un jour. Il lui semble important que la commune garde la maîtrise de ces parcelles, même si elles sont louées par bail emphytéotique.

M. le Maire est effectivement sensible à cet argument. Il propose qu'on laisse courir les baux, sans volonté de se débarrasser de ces terrains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de refuser la vente de ces parcelles aux locataires des terrains non bâtis situés en front de mer entre la rue Général Guérin d'Agon et l'Avenue de la Mer.

### **FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

La caution d'un logement communal récemment libéré doit être remboursée au locataire sortant.

Le crédit doit être inscrit en dépenses d'investissement, à l'article 165.

Il est donc proposé le transfert suivant :

Chapitre Investissement – Dépenses

Art. 165               + 500 Euros

Art. 2315               - 500 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord à ce transfert.

### **FINANCES – INFORMATION SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE**

M. le Maire donne un bilan du budget en cours, en fonctionnement et en investissement et souligne la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'exécution de la plupart des investissements prévus.

M. LEMESLE regrette que les travaux d'éclairage public de la Charrière du Commerce ne soient pas encore commandés.

Les conseillers municipaux ne font aucune observation particulière.

### **AMENAGEMENT DES LOCAUX DESTINES AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente l'avant-projet de l'aménagement des locaux, esquissé par le bureau d'études RC2M.

Mme LEROY s'inquiète du stationnement des véhicules à proximité de ces locaux.

M. le Maire explique que les places de parking existantes près du château d'eau et autour de l'église représentent déjà un nombre suffisant.

Melle LEBRET demande si on a connaissance de l'estimation des Domaines pour la maison située près de l'atelier municipal.

M. le Maire demandera cette estimation dans les jours prochains. Il précise qu'elle est à vendre au prix de 160 000 €.

Melle LEBRET informe que l'association « l'Abeille de la Solidarité » demande des locaux autres que ceux qu'elle occupe actuellement.

M. le Maire confirme que l'attribution des locaux n'est pas faite et que rien n'est figé ou organisé pour l'instant. Il propose de rencontrer de nouveau le bureau d'études pour retravailler sur le projet, en fonction des remarques des conseillers. Il rencontrera également les associations pour recenser les besoins.

Melle LEBRET rappelle qu'il reste aussi une classe disponible à côté des salles de bridge et qu'elle pourra aussi être attribuée à une association.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

#### **APPROBATION DU PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

M. le maire rappelle que conformément au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, toutes les communes devront appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Une concertation a été engagée depuis plusieurs mois avec l'ensemble des partenaires (enseignants – parents d'élèves) et un groupe de travail a été mis en place à la Communauté de Communes pour harmoniser l'organisation du temps scolaire sur l'ensemble du canton.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet élaboré par ce groupe de travail, à savoir :

Horaires d'enseignement et d'activités périscolaires

Lundi :	08 H 45 – 12 H 00	13 H 45 – 15 H 30	TAP	15 H 30 – 16 H 30
Mardi :	08 H 45 – 12 H 00	13 H 45 – 16 H 30		
Mercredi :	09 H 00 – 12 H 00			
Jeudi :	08 H 45 – 12 H 00	13 H 45 – 15 H 30	TAP	15 H 30 – 16 H 30
Vendredi :	08 H 45 – 12 H 00	13 H 45 – 15 H 30	TAP	15 H 30 – 16 H 30

(TAP = Temps d'activités périscolaires)

M. FOURNIER et M. SAVARY rappellent qu'il ont participé à ce groupe de travail et qu'il reste plusieurs interrogations : quelles seront les intervenants ? Qui paiera ? La Communauté n'a pas la compétence du péri-scolaire. Les Conseils Municipaux devront délibérer pour le transfert de compétence. L'activité est estimée à 140 000 Euros pour l'ensemble des élèves du canton.

M. LEMESLE demande qui a décidé des horaires.

M. FOURNIER indique que les propositions ont été validées par les enseignants et des parents d'élèves et explique que l'association des P'tits Mousses perdra du chiffre d'affaires puisqu'il n'y aura plus de Centre de Loisirs le mercredi matin.

M. LEMESLE demande quelles seront les activités proposées.

M. FOURNIER indique qu'il n'y a encore aucun projet d'activités périscolaires.

M. LEMESLE regrette que le projet n'ait pas été abordé à l'inverse : choisir les activités avant de fixer les horaires.

Mme LEROY suggère que le Théâtre des Embruns puisse être intégré au Projet Pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'horaires présenté.

### **CASINO – COMPTE 471**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte 471 du Casino prévu dans le cahier des charges s'élève actuellement à 110 300,16 Euros.

Cette somme est destinée à permettre l'amélioration de la station, notamment par la participation aux travaux d'aménagement de l'extérieur et des abords du Casino.

C'est dans ce cadre qu'en accord avec le Casino, il a été prévu de financer sur le compte 471, les travaux de réglage de l'éclairage public pour le passage en semi-permanent aux abords de l'établissement de jeux, pour un montant de 13 455,00 Euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'utilisation du Compte 471 pour financer ces travaux.

M. FOURNIER demande si le Casino aura de l'éclairage public toute la nuit.

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé avant la saison estivale de laisser l'éclairage public en permanence aux abords du Casino. Il précise par ailleurs que le Casino financera également la fourniture de 16 bancs pour le promenoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité, que ces travaux soient financés sur le Compte 471 du Casino, pour un montant de 13 455 € TTC.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Services Techniques**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite au départ de Monsieur LALLIER, agent de maîtrise aux Services Techniques, il a été envisagé son remplacement. En fonction du planning de travail des services, et en accord avec les agents, il est envisagé de recruter 2 saisonniers, de mars à septembre, pour renforcer l'équipe sur la période la plus chargée.

M. ROBBE approuve cette suggestion.

M. JOIGNE met en garde sur la nécessité de former de nouveaux agents chaque année, si le personnel recruté est saisonnier.

### **Dématérialisation**

M. le Maire annonce que la dématérialisation de la comptabilité devra être effective le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le matériel et le logiciel nécessaires sont en cours d'acquisition. Cela changera profondément les méthodes de travail, et nécessitera une implication effective des élus appelés à signer les documents.

### **Achat de carburants**

Mme FANFANI revient sur ses propos lors du dernier conseil municipal, au sujet des achats de carburants. Elle demande si le problème soulevé par M. BIOLAY a été réétudié.

M. le Maire indique qu'un courrier de réponse a été envoyé à M. BIOLAY. Il rappelle qu'au vu du montant des achats de carburants, une procédure de mise en concurrence devra être organisée, pour une transparence nécessaire.

Mme LEROY suggère qu'un ou deux véhicules continuent de s'approvisionner chez M. BIOLAY, pour rééquilibrer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013  
Le Maire,

M. JOIGNE

M. AVENEL